

projets dans cette région au regard des projets entrepris dans d'autres coins du pays, la croissance économique future pourrait en souffrir énormément.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, les grandes sociétés industrielles du pays et les grandes sociétés internationales qui font des affaires dans notre pays ont des priorités et, aujourd'hui, elles ne peuvent se procurer qu'un certain capital. Elles doivent décider où elles vont dépenser cette somme. La grande difficulté que nous devons envisager c'est qu'elles devront décider d'interrompre leur expansion régulière dans notre région parce qu'il est difficile de se procurer des fonds au niveau national à cause de la rareté de l'argent.

Le Conseil économique du Canada, créé par le gouvernement, a reconnu les problèmes relatifs à la région de l'Atlantique. Il a signalé que tout en ralentissant l'essor économique, le gouvernement actuel pourrait utiliser sa politique fiscale afin que l'expansion se poursuive dans la région atlantique, là où elle est nécessaire. L'exposé du Conseil économique de l'Atlantique signale ce qui suit:

Comme la politique fiscale peut plus facilement s'appliquer à l'échelon régional que la politique monétaire, il semble regrettable que le gouvernement fédéral ne se soit pas intéressé davantage aux possibilités du budget pour atteindre les objectifs économiques et sociaux des régions peu prospères du Canada à une époque où l'économie nationale est particulièrement florissante.

La chose est des plus regrettable. Le ministre des Finances n'avait pas laissé entendre qu'il traiterait les provinces de l'Atlantique autrement que les régions plus prospères de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta. Nous sommes tous dans le même sac. Une seule politique est appliquée, qu'elle soit appropriée ou non. C'est une vieille théorie libérale, théorie à l'élaboration et à la mise en vigueur de laquelle le ministre des Finances a sans doute participé lorsqu'il était sous-ministre du Travail avant 1957.

Il est malheureux, monsieur l'Orateur, qu'aujourd'hui, la situation dans les provinces atlantiques est différente de ce qu'elle était en 1957. Les gens là-bas sont bien plus optimistes maintenant et ils font preuve de plus de dynamisme dans leurs entreprises. J'ai devant moi un exemplaire d'un *Bulletin* du ministère du Commerce et de l'Industrie de la Nouvelle-Écosse, publié en décembre 1965. Il s'intitule «1965, année de prospérité». On peut lire à un endroit que les placements de capitaux ont augmenté de 26.6 pour 100 en Nouvelle-Écosse.

Les nouveaux placements de capitaux ont atteint 337 millions de dollars, soit une augmentation de 26.6 p. 100 comparativement à 1964;

Les expéditions des produits industriels accusent une augmentation de 6.5 p. 100, atteignant une valeur totale de 535 millions de dollars;

[M. Coates.]

L'embauche a augmenté, et la moyenne des salaires hebdomadaires a atteint \$73.76, soit une augmentation de 4.3 p. 100.

Autrement dit, nous faisons des progrès en Nouvelle-Écosse, mais nous savons que les progrès ne sont pas aussi rapides que dans les régions plus prospères du Canada. En vérité, nous devrions faire de plus grands progrès pour compenser pour les années où nous avions tellement de retard.

Il est scandaleux que le discours du trône ait annoncé la remise à plus tard du seul projet sur lequel nous pouvions compter: la chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard. Il ne renferme aucune mesure positive pour répondre à nos problèmes spéciaux, seulement une mesure négative qui nuira sûrement à nos perspectives économiques cet été.

• (5.20 p.m.)

Le gouvernement et le ministre des Finances éprouvèrent beaucoup de difficultés à convaincre les gens des provinces atlantiques que le budget renfermait des dispositions visant à les aider. Peu de temps après la présentation de l'exposé budgétaire, le *Chronicle-Herald* d'Halifax a fait paraître en manchette dans son numéro du 31 mars 1966 «La Nouvelle-Écosse pourrait obtenir 27 millions de dollars en paiements de péréquation» avec le sous-titre «Formule à l'étude». Il s'agissait d'un article dont le droit de publication est réservé et qu'avait rédigé Eric Dennis. Il faisait allusion à certaines sources de renseignement au ministère des Finances sans nommer personne en particulier.

Cet article exposait à grands traits ce que la Nouvelle-Écosse pourrait obtenir en 1967 mais ne mentionnait aucunement ce que renfermait le budget à l'intention de cette province en 1966. J'espère que nous pourrions compter recevoir quelque chose en 1966, mais apparemment nous ne pouvons obtenir des avantages qu'en soutenant un peu plus longtemps le parti libéral. Nous en avons assez d'entendre dire que tout vient à point à qui sait attendre et d'écouter des propositions encourageantes qui trop souvent ne se concrétisent jamais. Nous espérons entendre formuler des projets positifs qu'il sera possible de mettre immédiatement en œuvre afin de nous aider dans les efforts que nous faisons pour progresser, mais de tels projets se font attendre.

Si l'on examine la philosophie du parti libéral au sujet de la mobilité de la main-d'œuvre, on est forcé d'y voir, en ce qui concerne les provinces atlantiques, un billet simple permettant de quitter cette région, comme l'a dit le député de Davenport. On peut acheter ce billet à tempérament, ou même l'obtenir, d'une certaine manière, du gouvernement à titre gracieux. Il est certain,